

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

PLAN D'ÉTUDES

Sciences de l'éducation

Programme d'études Bachelor *Major*
120 crédits ECTS

Valable à partir du semestre d'automne 2025

1 Bases légales

Ce plan d'études suivant repose sur les bases juridiques suivantes :

- Règlement du 19 septembre 2024 concernant les conditions d'admission complémentaires à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation
- Règlement du 19 septembre 2024 des études à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation (Règlement des études)
- Directives du 17 octobre 2024 relatives à la reconnaissance des acquis antérieurs

2 Informations générales sur les études

2.1 Description du programme d'études

Ce programme d'études *Major* à 120 crédits en sciences de l'éducation s'insère dans le **Bachelor of Science en sciences de l'éducation** (180 crédits ECTS). Dans ce cadre, l'étudiant-e doit compléter sa formation avec un programme d'études *Minor* à 60 crédits ECTS dans une autre voie d'études.

Ce programme d'études permet à l'étudiant-e d'acquérir des connaissances et des compétences de base issues des disciplines contributives ayant pour objet d'étude l'éducation ou la formation au sein de milieux (famille, école, monde professionnel, formation d'adultes, etc.) et de contextes socioculturels variés. Par la combinaison d'entrées issues de diverses disciplines contributives, l'étudiant-e s'approprie des connaissances et compétences permettant de comprendre les processus, les acteurs et actrices ainsi que les contextes d'éducation et de formation de manière systémique. Un stage et un cours pratique permettent à l'étudiant-e de s'insérer dans des milieux de pratique.

Ce programme d'études permet ainsi de construire les connaissances fondamentales ouvrant à une carrière d'intervenant-e en milieu éducatif, de conseillère ou conseiller pédagogique, de collaboratrice ou collaborateur scientifique, de conceptrice ou concepteur pédagogique, de responsable pédagogique, de chercheuse ou chercheur ou encore de formatrice ou formateur d'adultes, en particulier de futur-e·s professionnel-le·s de l'éducation.

L'obtention du Bachelor of Science en sciences de l'éducation avec ce programme d'études *Major* permet à l'étudiant-e d'avoir un accès sans condition au programme d'études de Master en Sciences de l'éducation.

2.2 Langue de la formation

La langue d'études de ce programme est le français. Cependant, il est possible de choisir, au sein du premier module, une unité d'enseignement (UE) enseignée en anglais. Un programme d'études spécifique permet d'obtenir la mention bilingue pour des études en français et en allemand.

2.3 Conditions et délais d'admission

Les conditions d'admission à l'Université de Fribourg, telles que définies dans le Règlement du 26 mars 2020 concernant l'admission des étudiant-e·s et des auditeurs et auditrices à l'Université de Fribourg, font foi. Les demandes d'admission peuvent être déposées jusqu'au 30 avril. Il est toutefois possible de déposer une demande d'admission tardive.

Le début des études n'est possible qu'au semestre d'automne.

2.4 Durée des études

Combinée à un programme *Minor* (60 crédits ECTS), la durée minimale de la formation est de six semestres. En conséquence, la durée maximale est de dix-huit semestres.

2.5 Titre décerné

Le titre décerné est **Bachelor of Science en sciences de l'éducation**, *Major* : Sciences de l'éducation.

3 Programme d'études

Le programme d'études comprend 120 crédits ECTS répartis en 8 modules obligatoires de 15 crédits ECTS chacun.

3.1 Objectifs de la formation

Dans le cadre de ce programme d'études, l'étudiant·e développe une compréhension des principaux processus en jeu dans l'éducation et la formation et une compétence à détecter l'influence que peuvent avoir sur ceux-ci la famille, les professionnel·le·s, le milieu social, les pairs ou les médias. Il ou elle aborde l'éducation et la formation avec le regard de nombreuses autres sciences sociales et humaines. La priorité est donnée aux apports de la psychologie, de l'anthropologie, de la sociologie, de l'économie, de la didactique et de l'ingénierie pédagogique. Le Bachelor est aussi l'occasion de se familiariser avec les principales démarches d'investigation pratiquées dans ces disciplines (questionnaires, tests, entretiens, observations, etc.) et avec les sources d'information qu'on y utilise en priorité.

En référence au cadre de qualification pour les hautes écoles suisses édité par swissuniversities (2021)¹, le/la diplômé·e du Bachelor of Science en sciences de l'éducation est en mesure de :

- Mobiliser des connaissances et une compréhension de base afin d'appréhender dans sa diversité les enjeux, processus, contextes et protagonistes concernés par l'éducation et la formation ;
- Développer des réponses, des interventions et des solutions argumentées et adaptées à des problématiques diverses dans le champ de l'éducation et de la formation ;
- Collecter et interpréter des données pertinentes issues de ressources scientifiques et pratiques en vue d'élaborer une réflexion de qualité sur des problématiques situées dans le champ de l'éducation et de la formation ;
- Communiquer à un public spécialisé et non spécialisé des informations et des arguments pertinents et fondés à propos de problématiques et d'enjeux situés dans le champ de l'éducation et de la formation ;
- Mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage adaptées pour poursuivre ses études avec un fort degré d'autonomie.

3.2 Structure générale de la formation

Les huit modules se répartissent sur les trois ans d'études et doivent tous être validés. Les sept premiers modules sont à réaliser dans un ordre défini dans le plan d'études ; les modules 1, 2 et 3 sont à réaliser en 1^{ère} année, les modules 4 et 5 sont à réaliser en 2^{ème} année ; les modules 6 et 7 en 3^{ème} année. Seul le module 8 (Cours à choix) peut être réalisé dans une temporalité choisie par l'étudiant·e. Le module 5 (Pratique pédagogique) comprend un stage pratique intégré aux études.

Toutes les UE sont proposées chaque année. Les descriptifs ainsi que l'information détaillée sur les unités d'enseignement de l'année académique en cours se trouvent dans le programme des cours de l'Université de Fribourg.

En cas d'échec à la deuxième tentative de validation d'une UE, l'étudiant ou l'étudiante peut, sur demande auprès du secrétariat du Département des sciences de l'éducation, obtenir l'accès à une troisième tentative. Cette demande ne peut concerner qu'une seule évaluation sur l'ensemble du plan d'études et uniquement pour les UE dispensées par le Département des sciences de l'éducation (les UE dont le code débute par la lettre « F »), à l'exception du stage et du travail de Bachelor.

¹ swissuniversities (2021). *Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses nqf.ch-HS.*

Bachelor of Science en Sciences de l'éducation
Major : « Sciences de l'éducation » - 120 ECTS

| | | | | |
|----------------------------------|--|--|---|---|
| 1^{ère} année | Module 1 (15 crédits ECTS) <i>Fondements des sciences de l'éducation</i> | Module 2 (15 crédits ECTS) <i>Méthodologies de la recherche</i> | Module 3 (15 crédits ECTS) <i>Contextes d'éducation et de formation</i> | Module 8 (15 crédits ECTS) <i>Cours à choix</i> |
| 2^{ème} année | Module 4 (15 crédits ECTS) <i>Apprentissage et développement</i> | Module 5 (15 crédits ECTS) <i>Pratiques en sciences de l'éducation</i> | | |
| 3^{ème} année | Module 6 (15 crédits ECTS) <i>Processus d'enseignement</i> | Module 7 (15 crédits ECTS) <i>Travail de Bachelor</i> | | |

3.3 Structure des modules

| Code module | Module 1 : Fondements des sciences de l'éducation | 15 crédits ECTS |
|---|---|-----------------|
| <p>Ce module vise à faire connaître et comprendre les apports centraux des disciplines contributives (anthropologie, psychologie, sociologie, économie, didactique, ingénierie pédagogique et de formation, etc.) des sciences de l'éducation. Il prépare l'étudiant-e à une compréhension fondée théoriquement des processus d'apprentissage et de formation de la petite enfance à l'âge adulte.</p> <p>Dans l'offre du module 1, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. Les UE <i>Introduction aux sciences de l'éducation</i>, <i>Anthropologie de l'éducation</i> et <i>Introduction à l'ingénierie pédagogique et de formation</i> sont obligatoires. Parmi les UE restantes, l'étudiant-e en choisit deux.</p> | | |
| Unités d'enseignement : | | |
| F23.00000 | Introduction aux sciences de l'éducation | 3 crédits ECTS |
| F23.00000 | Anthropologie de l'éducation | 3 crédits ECTS |
| F23.00000 | Introduction à l'ingénierie pédagogique et de formation | 3 crédits ECTS |
| F23.00000 | International Education Policy | 3 crédits ECTS |
| L20.00427 | Interactions : communication interpersonnelle et constitution du social | 3 crédits ECTS |
| L25.00012 | Introduction à la psychologie | 3 crédits ECTS |
| L22.00826 | Philosophie de l'éducation | 3 crédits ECTS |
| L20.00422 | Cours Introduction à la sociologie | 3 crédits ECTS |
| L09.00633 | Cours BA/MA Linguistique : Introduction à la linguistique appliquée | 3 crédits ECTS |
| Modalités d'évaluations : | | |
| <p>Pour que le module soit validé, les évaluations de chacune des trois UE obligatoires et des deux UE choisies doivent être réussies, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'étant pas possible. En cas d'échec à une UE non obligatoire du module, l'étudiant-e peut la remplacer par une autre UE parmi les UE proposées à choix. Toutes les UE du module sont évaluées par note. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.</p> | | |
| <p>Pour l'UE donnée en anglais, la prestation de l'étudiant-e pour l'évaluation de l'UE peut être réalisée en anglais, en français ou en allemand.</p> | | |

| Code module | Module 2 : Méthodologies de la recherche | 15 crédits ECTS |
|--|--|-----------------|
| <p>Ce module développe les connaissances et compétences fondamentales liées à la recherche scientifique en sciences sociales. Sur la base d'apports théoriques et d'exemples tirés du champ de l'éducation et de la formation, les enseignements de ce module permettent à l'étudiant-e, de se familiariser avec différentes approches de la recherche quantitative, qualitative ou mixte. Par le biais de séminaires, l'étudiant-e est préparé-e à utiliser des méthodes et analyses spécifiques.</p> <p>L'UE <i>Séminaire Initiation à la recherche en éducation</i> doit être suivie en parallèle ou après l'UE <i>Initiation à la recherche en éducation</i>.</p> <p>Dans l'offre du module 2, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. L'étudiant-e choisit de suivre soit l'UE <i>Cours Epistémologie : qu'est-ce que la science ?</i> soit l'UE <i>Epistémologie générale (CTC / HD)</i>. Les UE <i>Séminaire Méthodes de travail scientifique</i>, <i>Initiation à la recherche en éducation</i> et <i>Séminaire Initiation à la recherche en éducation</i> sont obligatoires.</p> | | |
| Unités d'enseignement : | | |
| F23.00000 | Cours Epistémologie : qu'est-ce que la science ? | 3 crédits ECTS |
| F23.00000 | Epistémologie générale (CTC / HD) | 3 crédits ECTS |
| F23.00000 | Séminaire Méthodes de travail scientifique | 3 crédits ECTS |
| F24.00000 | Initiation à la recherche en éducation | 6 crédits ECTS |
| F23.00000 | Séminaire Initiation à la recherche en éducation | 3 crédits ECTS |
| Modalités d'évaluation : | | |
| <p>Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des trois UE obligatoires ainsi que l'évaluation de l'une des deux UE à choix doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'étant pas possible. En cas d'échec à l'une des deux UE à choix, l'étudiant-e peut la remplacer par l'autre UE à choix. Toutes les UE du module sont évaluées par note. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.</p> | | |

| Code module | Module 3 : Contextes d'éducation et de formation | 15 crédits ECTS |
|--|--|-----------------|
| <p>Ce module initie l'étudiant-e à la compréhension des défis contemporains de l'éducation et de la formation. La combinaison des UE du module permet de développer un regard systémique sur ces défis, reliant le niveau micro des relations entre les acteurs et actrices avec le niveau macro des contextes.</p> <p>L'UE <i>Education interculturelle</i> est accessible uniquement après avoir suivi l'UE <i>Anthropologie de l'éducation</i> (module 1).</p> <p>Dans le module 3, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. Toutes les UE sont obligatoires.</p> | | |
| Unités d'enseignement : | | |
| F23.00000 | Education, familles, société | 3 crédits ECTS |
| F23.00000 | Education interculturelle | 3 crédits ECTS |
| F23.00000 | Formation des adultes | 3 crédits ECTS |
| F23.00000 | Systèmes d'éducation et de formation | 3 crédits ECTS |
| F23.00000 | Séminaire Contextes d'éducation et de formation | 3 crédits ECTS |
| Modalités d'évaluation : | | |
| <p>Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des UE doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'étant pas possible. Toutes les UE sont évaluées par note, à l'exception du séminaire, qui est évalué par les modalités « réussi » vs « échoué ». La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.</p> | | |

| Code module | Module 4 : Apprentissage et développement | 15 crédits ECTS |
|---|---|-----------------|
| <p>Ce module met en évidence les rapports étroits entre éducation et psychologie afin de permettre à l'étudiant·e en sciences de l'éducation d'apprécier combien toute démarche d'éducation doit être fondée sur une bonne connaissance du développement (physique, cognitif, affectif, relationnel et social) de l'enfant et de l'adolescent·e.</p> <p>Dans le module 4, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. Toutes les UE sont obligatoires.</p> | | |
| Unités d'enseignement : | | |
| F23.00000 | Apprentissage, mémoire et motivation | 3 crédits ECTS |
| F23.00000 | Séminaire Processus d'apprentissage et d'enseignement | 3 crédits ECTS |
| L25.00468 | Psychologie du développement | 6 crédits ECTS |
| F23.00000 | Psychopédagogie de l'adolescence | 3 crédits ECTS |
| Modalités d'évaluation : | | |
| <p>Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des UE doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'étant pas possible.</p> <p>Toutes les UE sont évaluées par note. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.</p> | | |

| Code module | Module 5 : Pratiques en sciences de l'éducation | 15 crédits ECTS |
|---|---|-----------------|
| <p>Ce module offre une initiation aux pratiques des sciences de l'éducation par le biais de deux axes complémentaires. Les UE <i>Travaux pratiques de recherche</i> et <i>Séminaire Construction d'une problématique de recherche</i> forment l'étudiant·e à construire et à mener un projet de recherche empirique. Le stage (170 heures) permet à l'étudiant·e de découvrir, principalement par l'observation, un terrain professionnel lié aux sciences de l'éducation.</p> <p>Dans le module 5, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. Toutes les UE sont obligatoires.</p> | | |
| Unités d'enseignement : | | |
| F23.00000 | Travaux pratiques de recherche | 6 crédits ECTS |
| F23.00000 | Séminaire Construction d'une problématique de recherche | 3 crédits ECTS |
| F23.00000 | Stage | 6 crédits ECTS |
| Modalités d'évaluation : | | |
| <p>Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des UE doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'étant pas possible.</p> <p>L'évaluation de l'UE Stage s'effectue sur la base d'un rapport écrit. Les modalités du déroulement du stage sont exposées dans un guide à disposition des étudiant·e·s inscrit·e·s à l'UE concernée.</p> <p>Les trois UE de ce module sont évaluées par les modalités « réussi » vs « échoué ».</p> | | |

| Code module | Module 6 : Processus d'enseignement | 15 crédits ECTS |
|---|---------------------------------------|-----------------|
| <p>Ce module vise à ce que l'étudiant·e acquiert des connaissances et des compétences dans trois thématiques importantes pour l'enseignement : l'évaluation des apprentissages, les relations entre enseignant·e·s et apprenant·e·s, ainsi que les difficultés d'apprentissage. L'étudiant·e a l'occasion d'exercer ces connaissances dans l'activité pratique de soutien à l'apprentissage, conçue de façon à développer ses compétences à articuler théorie et pratique.</p> <p>Dans le module 6, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. Toutes les UE sont obligatoires.</p> | | |
| Unités d'enseignement : | | |
| F24.00000 | Evaluation des apprentissages | 3 crédits ECTS |
| F24.00000 | Relations et affectivité en classe | 3 crédits ECTS |
| F23.00000 | Soutien à l'apprentissage | 3 crédits ECTS |
| F23.00000 | Pratique de soutien à l'apprentissage | 6 crédits ECTS |
| Modalités d'évaluation : | | |
| <p>Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des UE doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'étant pas possible.</p> <p>Toutes les UE sont évaluées note. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.</p> | | |

| Code module | Module 7 : Travail de Bachelor | 15 crédits ECTS |
|---|--------------------------------|-----------------|
| <p>Le travail de Bachelor atteste de la capacité de l'étudiant·e à identifier une problématique scientifique relevant des sciences de l'éducation ainsi qu'à planifier, mettre en œuvre et y apporter une réponse argumentée qui est fondée sur une exploration rigoureuse de la littérature scientifique. Plus particulièrement, ce travail individuel permet de développer les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir une problématique de manière rigoureuse ; • Rechercher des informations dans la littérature scientifique ; • Choisir et exploiter les informations théoriques et empiriques de manière pertinente, fidèle et synthétique ; • Élaborer une structure d'argumentation cohérente et logique ; • Discuter les résultats dans une posture à la fois analytique et scientifique ; • Communiquer et présenter les résultats de façon scientifique. <p>Un suivi individualisé par un·e enseignant·e du Département des sciences de l'éducation ainsi qu'un colloque collectif accompagnent l'étudiant·e dans le développement de ces compétences.</p> <p>Les indications relatives au Travail de Bachelor se trouvent sur le site du Département des sciences de l'éducation.</p> | | |
| Unités d'enseignement : | | |
| F23.00000 | Travail de Bachelor | 15 crédits ECTS |
| Modalités d'évaluation : | | |
| <p>Le travail de Bachelor se présente comme un travail écrit individuel, suivi d'une soutenance orale. Son évaluation se fait par une note unique, composée pour deux tiers de l'évaluation de l'écrit et pour un tiers de l'évaluation de la soutenance orale.</p> <p>La note du Travail de Bachelor constitue également la note du module.</p> | | |

| Code module | Module 8 : Cours à choix | 15 crédits ECTS |
|--|--------------------------|-----------------|
| Ce module vise à permettre à l'étudiant-e de s'ouvrir à d'autres domaines d'études. L'étudiant-e choisit librement des UE parmi celles ouvertes en cours à choix par les autres départements de l'Université. L'étudiant-e veille à compléter ce module au long de son cursus. | | |
| Unités d'enseignement : | | |
| À choisir parmi les offres d'UE ouvertes en cours à choix par les autres départements. | | |
| Modalités d'évaluation : | | |
| Selon les indications fournies pour les UE choisies. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées. | | |

4 Evaluations

4.1 Dispositions générales

Un crédit ECTS représente en moyenne trente heures de travail pour l'étudiant-e. Les crédits ECTS sont attribués sur la base d'unités d'enseignement jugées suffisantes (art. 3 chif. 7 et 14 du Règlement des études).

L'évaluation d'une unité d'enseignement peut s'effectuer en une ou plusieurs parties qui peuvent être réalisées pendant le semestre et/ou pendant une session d'examen. Les évaluations peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit, d'un travail écrit, d'un exposé, d'un rapport, d'un portfolio, d'une tâche complexe, d'une activité de validation, etc. Dans le cas d'une évaluation constituée de plusieurs parties, l'étudiant-e qui ne participe pas à toutes les parties obtient un échec à l'évaluation. Les indications concernant l'évaluation des enseignements de même que les modalités pour la réalisation et la remise des travaux écrits sont données dans les descriptifs des enseignements dans le programme des cours de l'Université de Fribourg ainsi que dans le *Guide de rédaction des travaux écrits* disponible sur le site internet du Département des sciences de l'éducation.

Les unités d'enseignement sont regroupées en modules. Un module est validé une fois que toutes les unités d'enseignement qui le composent ont été réussies.

4.2 Reconnaissances

Hormis le travail de Bachelor et le stage, toutes les UE de ce programme d'études peuvent potentiellement être validées par le biais d'une reconnaissance formelle (au sens de l'art. 3 al. 5 des Directives reconnaissances), dans la limite du nombre de crédits ECTS maximal prévu (art. 3 al. 1).

4.3 Inscription aux unités d'enseignement et aux évaluations

L'étudiant-e doit s'inscrire pour chaque unité d'enseignement et chaque évaluation via le guichet virtuel selon le calendrier de la faculté (art. 33 et 34 du Règlement des études). Lors de l'inscription à un stage, l'étudiant-e s'inscrit directement à son évaluation afin que le résultat puisse être entré en temps voulu (même hors session). Une inscription à un stage est définitive et ne peut être annulée. Un-e étudiant-e non-inscrit-e ne peut pas prétendre à une évaluation.

4.4 Unités d'enseignement hors session

L'UE *Stage* est définie comme hors session.

4.5 Notation

Les évaluations sont notées ou font l'objet d'une décision « réussi » ou « échoué ». L'échelle de notation pour les évaluations notées se compose des notes entières et des demi-points de 1 à 6, où 6 est la meilleure note. Les notes de 6 à 4 qualifient les évaluations réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les évaluations échouées (art. 22 et 23 du Règlement des études).

4.6 Tentatives et échec définitif

Une évaluation échouée équivaut à un échec. Une évaluation échouée peut être répétée une fois. Si l'étudiant·e ne réussit pas la deuxième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module. Sur demande auprès du secrétariat du Département, l'étudiant·e peut obtenir l'accès à une troisième tentative, pour une seule évaluation et une seule fois dans chaque programme d'études de la Faculté. Si nécessaire, une session d'examens supplémentaire est accordée pour cette troisième tentative. S'il/elle ne réussit pas cette unique troisième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module.

Les unités d'enseignement pour lesquelles une troisième tentative est autorisée sont précisées dans le chapitre 3.2. En cas d'échec définitif dans un programme d'études, l'étudiant·e ne peut plus poursuivre ses études dans ce programme d'études pendant une période de cinq ans à partir de la session d'examens concernée (art. 24 du Règlement des études).

Les études sont considérées comme échouées définitivement et ne peuvent être poursuivies si l'un des critères suivants est rempli :

- Une unité d'enseignement obligatoire n'a pas été validée après deux tentatives (exception faite de l'éventuelle troisième tentative) ;
- Une unité d'enseignement obligatoire n'a pas été validée après quatre sessions (exception faite du report de session en raison de conflit horaire ou d'absence justifiée) ;
- La durée maximale autorisée pour les études selon l'article 10 du Règlement des études est dépassée.

4.7 Note finale

L'étudiant·e reçoit une note finale qui se compose de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des modules validés du programme d'études. La note d'un module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent à l'exception du module « Travail de Bachelor » constitué d'une seule note (art. 41 du Règlement des études).

5 Entrée en vigueur et dispositions transitoires

Le présent plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2025. Il s'applique à chaque étudiant·e qui commence sa formation à partir du semestre d'automne 2025.

L'étudiant·e qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent plan d'études, était déjà inscrit·e dans le programme Bachelor of Science en Sciences de l'éducation de la Faculté des lettres et des Sciences humaines est soumis·e au présent plan d'études. Une reconnaissance complète des crédits acquis est garantie. Durant la période transitoire, le ou la responsable de programme d'études décide quelles unités d'enseignement selon le présent plan d'études remplacent les unités qui ne seraient éventuellement plus proposées.